

**AVIS PUBLIC  
DÉCISION POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT  
PRINCIPAL**

**PRENEZ AVIS** que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition a statué sur une demande d'autorisation de démolition partielle d'un bâtiment principal ci-après décrite lors de sa séance extraordinaire du 7 mai 2026 à 19 h 30 au Centre Marcel-Lacoste situé au 545, chemin des Patriotes, à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée a pu se faire entendre en regard de cette demande.

- **Démolition partielle du bâtiment principal – 117, rue Ruth**

Cette demande de démolition consiste à démolir partiellement le bâtiment situé au 117, rue Ruth, dans la zone H-54, à Otterburn Park.

La demande d'autorisation de démolition a été acceptée par les membres du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition.

Toute personne qui désire faire réviser cette décision par le conseil municipal doit faire connaître par écrit son **opposition motivée au plus tard le 8 juin 2026** à l'attention d'Yvan Laberge, greffier, par courriel à [greffe@opark.ca](mailto:greffe@opark.ca) ou par courrier à l'adresse suivante :

601, chemin Ozias-Leduc  
Otterburn Park (Québec) J3H 2M6

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 3 JUIN 2026.**



Yvan Laberge, avocat  
Greffier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DU GREFFIER**

Je soussigné certifie que le 3 juin 2026 le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville et a été affiché à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et au règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Yvan Laberge, avocat  
Greffier